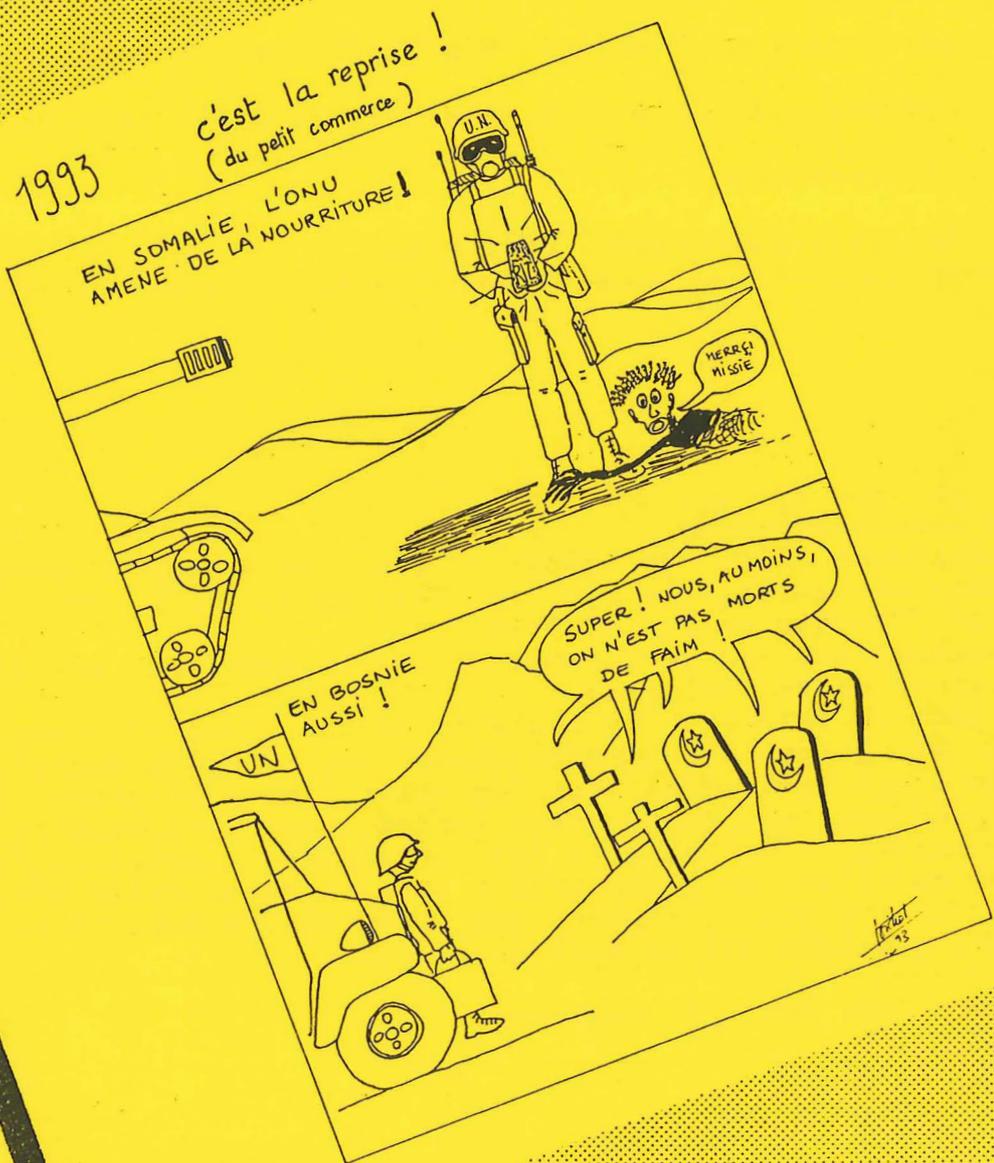


CHANTIERS

Janus

association école moderne des travailleurs
de l'enseignement spécial pédagogie freinet



No 201

Février 1993

SOMMAIRE

- P 3 - Vie de la Commission E.S. Janine CHARRON.
- P 5 - Petites coupures. Monnaie intérieure en SES. Philippe JUBIN
- P 13 - L'éducation au Portugal. 1992-93. Luis GOUCHA.
- P 16 - Le stage de Sérignan et la Commission ES. Janine CHARRON
- P 20 - Les Droits de l'Enfant. M.SAUTEREAU et JP RADIX
- P 23 - Pédagogie différenciée, quelques repères. Patrick ROBO
- P 28 - Informations .
- P 29 - Bulletin Abonnements Dossiers.

R A P P E L

Dans Chantiers 200, un débat a été lancé sur l'avenir et la transformation éventuelle de la Commission E.S. de l'ICEM en Commission "Enfants en difficultés".

Nous comptons sur la participation des lecteurs de Chantiers pour faire avancer cette réflexion.

Chacun peut en fonction du contexte de son lieu de travail donner un avis et faire des propositions sur l'organisation et les objectifs d'une telle commission de travail et d'échanges.

Chacun peut dire ce qu'il pense mettre sous l'expression "enfants en difficultés" et relater les pratiques, scolaires et extra-scolaires qu'il met en place autour et pour aider cette enfance.

Enfin, chacun peut proposer des axes de réflexions et tout ce débat sera à mesure publié dans Chantiers.

A vous lire, donc, et nombreux.

Michel FEVRE.

PENSEZ à vous ABONNER, REABONNER
à faire connaître les DOSSIERS

VIE DE LA COMMISSION

I - SALON DES APPRENTISSAGES INDIVIDUALISES : Nantes (25-27 Nov.1992)

La commission était présente à ce salon avec un certain nombre de participants. Quelques-uns étaient là pour un autre secteur, un département ou en raison de leurs responsabilités au C.A. de l'I.C.E.M.

- repas en commun : nous avons réussi à nous retrouver un midi ensemble : Andrée Bernard, Pierre Yvin, Jean-Claude Saporito, Patrick Robo, Jean-Paul Boyer, Yves Fradin, Michel Fèvre, Sophie Kuehm et moi.

C'était bien agréable de se retrouver !

- personnellement, j'ai rencontré avec plaisir Louissette Guibert, qui avait animé un atelier de la commission à Villeneuve d'Ascq et qui est maintenant directrice du centre départemental I.U.F.M. de Loire-Atlantique. Elle représentait l'Inspecteur d'Académie pour l'ouverture du salon et avait beaucoup favorisé la participation des étudiants de l'I.U.F.M. (Alors que dans la Sarthe, ils n'ont pas été autorisés à venir !)

- atelier de la commission : Michel Fèvre a animé un atelier sur les outils d'évaluation (autour du dossier 24)

15 personnes ont participé à cet atelier : toutes de l'enseignement spécialisé mais venant de structures diverses (réseaux d'aides, intervenants en milieu carcéral, I.M.E., I.M.Pro, éducatrice scolaire en C.A.T., personnes en formation ...)

-Conférences :

.Jacques ARDOINO : Evaluation et contrôles : quelles interrogations?

.Max BUTLEN : Construction autonome des connaissances à travers les pratiques de la B.C.D. et des lectures différenciées.

.Madame MARTIN et Monsieur VITALIS : les livrets scolaires.

.Evelyne CHARMEUX : Une école de la réussite.

Un compte-rendu plus détaillé de ce salon paraîtra dans un prochain numéro de Chantiers.

II - SUBVENTION F.N.D.V.A. 1992 :

Elle devrait être de 15 600 F (moins 10% conservés par l'I.C.E.M. pour frais de secrétariat). Que tous ceux qui ont participé aux stages de la commission en 1992 (Lamure-sur-Azergue et Sérignan) patientent encore un peu. La subvention sera versée prochainement et chacun pourra bénéficier d'un remboursement au prorata des frais engagés.

III - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'I.C.E.M. POUR 1993 :

Elle a été déposée avec un peu de retard mais j'espère que tout se passera bien malgré tout.

Afin d'élargir le champ de réflexion de la commission à tous les enfants en difficultés dans le système scolaire et afin de regrouper plus de travailleurs, une rencontre de 5 ou 6 jours est envisagée pour mettre au point les nouvelles orientations et commencer la production d'écrits sur ce sujet.

Pour financer ce travail, une subvention de 20 000 F a été demandée;

IV - RAPPELS :

N'oubliez pas de répondre aux différents appels lancés dans Chantiers 199/200 :

- commission "Enfants en difficultés"
- C.L.I.S. dans votre région
- les livrets scolaires
- des articles pour CHANTIERS

Je terminerai ce petit aperçu de la vie de la commission en disant un grand bravo à Bernard ERNOULT et aux enfants de sa classe de perfectionnement pour les jolis poèmes qu'ils ont composés depuis quelques temps !

Janine CHARRON (17 Janvier 1993)

Lettre de Philippe JUBIN à CHANTIERS.

Cher CHANTIERS,

Voici une petite contribution, pour fêter le Chantiers 200.
Je vous l'envoie en tant que très ancien abonné.

Elle fait écho à des articles parus il y a 2 ou 3 ans sur le même sujet.

Ce texte a été élaboré dans une équipe de Pédagogie Institutionnelle du CEPI.

BRAVO pour ce numéro 200 qui marque le dynamisme de la C.E.S. de l'ICEM . Longue VIE à Chantiers.

Ci contre l'article de Philippe JUBIN.

PETITES COUPURES

LA MONNAIE INTERIEURE EN SES

Cette année-là, j'enseigne les maths (quatre heures hebdomadaires) dans deux classes de 4e et dans deux de 3e d'une SES, le français étant assuré par une collègue.

L'organisation de type collège permet à l'élève de coller à la réalité de l'enseignement secondaire. Elle oblige l'instituteur spécialisé à accepter la perte de "sa" classe, "ses" élèves. Telle est la structure, je fais avec. Petit à petit, "on" parle d'argent dans la classe. "Ce serait bien si on avait de l'argent pour payer le travail, une fiche opérations : 1000 dollars..."

"On pourrait donner des amendes à ceux qui chahutent: 100 dollars, 500 dollars..."

"Si on n'a plus d'argent, la banque elle fait crédit?"

Le thème est dans l'air, je le fais atterrir un mardi en conseil.

ARGENT OU MONNAIE ?

Proposition : "vous dites "on n'est pas payé". Et si on s'inventait de la monnaie pour nous, une monnaie qui servirait à nous payer?" Cette proposition est accueillie avec surprise, rires, ce n'est pas sérieux. "Les boules", "la honte" disent certains, "on n'est pas des gamins".

"Bien sûr que vous n'êtes pas des gamins. Ce sera pour voir, pour rire, on invente de l'argent, on se paye, un jeu."

Un jeu! J'ai bien besoin de cette justification pour me convaincre moi-même.

Sur proposition, le jeu est institué.

FAUX ARGENT , VRAIE MONNAIE...INTERIEURE.

"Ce sera du faux argent?"

"Ce sera une vraie monnaie, pour notre classe seulement, et pendant les heures de math, quatre heures par semaine, une vraie monnaie intérieure à la classe de math."

Voici donc l'espace et le temps délimités. Il est alors possible de nommer. "On l'appellera comment cette monnaie?"

Après débat, un nom déjà évoqué est choisi. Le dollar devient notre monnaie. La planche à billet peut fonctionner. (Fernand OURY me fera remarquer que le dollar est la monnaie des gansters et des cow-boys).

L'investissement matériel pour la mise en place est très limité: trouver un type de billet et le photocopier ne demande pas beaucoup de recherches même si le graphisme du billet ne doit pas être n'importe quoi. Ensuite, tout est affaire d'organisation, d'explications. L'installation de cette institution peut être très progressive et s'arrêter à tout moment. Ce n'est pas tout ou rien.

DES QUESTIONS DEMEURENT

En fait, l'aspect infantile du jeu me gêne. Je ne tiens pas à

distribuer des bon-points. Revenir à cette distinction monnaie intérieure/bon-point. Il ne s'agit pas ici du bon plaisir du maître qui accorde une récompense suffisante en elle-même (dix bon-points font une image, et après?). Dans le bon-point, il y a un côté morale, bonne action, bon élève, bon esprit, "c'est bien, tu as bien travaillé, je suis content, je te donne un bon-point, tu es mon bon élève gentil". L'élève qui fiche un peu la foire en classe, qui travaille un minimum, dont la tête ne me revient pas tellement peut aussi apporter son cahier avec une fiche faite. Il gagne ses deux dollars comme si de rien n'était par ailleurs. Le barème est fixé et affiché. De ces dollars, il fera l'usage qu'il voudra mais diverses possibilités sont ouvertes. Le bon vouloir du maître n'a pas lieu d'être. La monnaie ne sera pas des bon-points. Ce n'est pas la marque d'une reconnaissance affective. Les élèves peuvent exiger leur rémunération et l'utiliser dans un circuit d'échanges qui peut évoluer, s'étendre, si la classe l'organise et l'institutionnalise.

La première semaine, je paye :

1 fiche opération : 1 dollar
 le dessin géométrique (suivant la note sur 20) :
 de 1 à 12..... 2 dollars
 de 13 à 18.... 4 dollars
 19 ou 20..... 5 dollars

La deuxième semaine j'ajoute :

1 fiche opération réussie en contrôle : 2 dollars
 le calcul mental : jusqu'à 3 dollars
 les responsabilités: 2 puis 3 dollars par semaine.

J'écris dans le journal de bord : "Ils viennent tous chercher leur paye. Ils la réclament. Certains font des fiches, des fiches, des fiches pour être payés. Attention : maintenir les exigences de qualité. L'euphorie des premiers temps finira bien par passer. Stéphanie M. continue à dire "les boules" mais accepte ses billets. J'ai donné la possibilité de ne pas marcher dans la combine. Personne ne refuse. L'idée d'amende est revenue. Christophe B. en parlera à la prochaine réunion bipromath" (conseil).

CHRONIQUES

Les textes suivants, encadrés, sont extraits du journal de bord, écrits "à chaud".

Les commentaires sont postérieurs.

QUI TAPE TRINQUE

Une amende a été décidée en conseil : dix dollars, ce qui est beaucoup, pour celle ou celui qui tape sur une machine sur laquelle quelqu'un est en train d'écrire un texte. C'était avant les vacances de Noël. Depuis, il n'a jamais été nécessaire de l'appliquer. Je suis même sûr qu'elle a été "oubliée" par beaucoup, même si elle est inscrite. Et pourtant, elle fonctionne car si le conseil a été amené à prendre cette décision, c'est qu'il y avait problème.

"Stop, c'est magique"

Non, sûrement pas. Taper sur la machine quand un copain écrit son texte, c'est le sabotage par excellence (nous sortons un journal avec ma collègue de français d'où la possibilité de taper

un texte à certaines séances). Pour éviter ça, il y avait la morale, pour que l'élève "comprenne". Faire comprendre les règles de vie, rêve de tout enseignant, comme si elles étaient "naturelles", comme si elles allaient de soi, comme s'il n'y avait pas, caché derrière, toujours un rapport de forces.

Ce n'est pas naturel, ça ne va pas de soi de ne pas saboter le travail d'un autre, action reflet de tous les sabotages dont il a été victime, lui l'élève de SES. L'interdit est néanmoins une règle de vie minimum.

C'était discuté en conseil, mais sans solution autre que morale et qui pouvait se résumer à : "ce n'est pas bien, c'est méchant (sous entendu c'est pas bien d'être méchant), si on te le faisait". Sanction?

Arrivent la monnaie et la décision de l'amende. Du même coup, l'interdit est intégré, incorporé, ça ne se produit plus. L'élève a-t-il progressé dans son respect de l'autre, de son travail? Pas sûr mais peut-être. La sanction ne vient plus de l'enseignant. La règle est une décision du groupe. Je parle en tant que garant de son application.

Je ne me suis pas défilé devant une responsabilité que je peux très bien assumer (sanctionner un élève autoritairement) mais le problème a été décentré et cette façon de faire a été plus efficace. L'enseignant doit-il dès lors se décharger de ce genre de responsabilités sur le groupe? Je ne le pense pas, il ne s'agit pas d'une fuite. Le groupe ne remplace pas l'enseignant mais il peut servir de médiation et éviter ainsi à certains de ses membres d'être pris en otages par l'adulte ou par les costauds de la classe.

Cette question était une vraie question interne à la classe. La monnaie a permis de la dépasser. Il n'est plus nécessaire de pousser la limite puisqu'on sait où elle est.

COMMERCE

Pour le secrétariat de la réunion bipromath, il a été décidé d'acheter un cahier. Loïc en a sorti un de son cartable.

- "je le vends 15 dollars"

- "15 dollars???, 5 pas plus" ai-je répondu.

Lui : "10"

Moi : "5"

Il a rangé son cahier, l'affaire ne s'est pas faite.

Loïc ne donne pas son cahier, il veut le vendre. S'il l'avait donné, l'acte aurait été apparemment sympathique mais quelle reconnaissance aurait-il attendu du groupe, de l'enseignant? Comment se serait-il payé?

Son geste aurait pu aussi vouloir dire : "tenez, prenez-le, je n'en ai rien à faire de ce cahier, il n'a pas de valeur pour moi, c'est ma mère qui me la payé". Le fait de vouloir le vendre montre que l'objet a une valeur. C'est un principe de réalité.

Il annonce 15 dollars, prix fort. Je vends 5 dollars des cahiers au marché. Il y a donc tentative de bluff. L'enseignant va-t-il accepter? Jusqu'où peut aller l'élève? Diminution : 10 dollars. L'enseignant reste ferme : 5 dollars, le prix habituel. Son cahier ne vaut pas 5 dollars, refus de Loïc. Son cahier, ce n'est pas rien. Il est resté clair sur ses positions, le prof aussi. On n'est pas prêt à payer n'importe quoi pour arranger tout le monde, de part et d'autre.

La monnaie a permis ici ce jeu, a permis de se frotter à l'adulte, en tant que "banquier", de lui dire un "non" médiatisé par ce statut.

SERVICE

Pour les dessins géométriques, ils me demandent toujours des feuilles supplémentaires : "M'sieur, j'me suis trompé". Au marché, je leur vendrai des paquets de 5 feuilles en les prévenant qu'à partir de maintenant, le jour du dessin, chacun aura sa feuille et rien de plus. Finies les réclamations. Je vais aussi vendre les tables de multiplications qui sont données, collées, déchirées, perdues, redemandées, "volées"... Maintenant, je les vendrai 1 dollar. J'entre moi aussi peu à peu dans les possibilités offertes par cette monnaie.

Finis l'enseignant sauveur? "On te l'a volée? Tu l'as perdue? Tu l'as oubliée? Attends! Je t'en donne une autre". La rustine ou alors la règle stricte qui bloque.

En fait l'irresponsabilité et l'appel à la charité. Quel type de plaisir se cache pour l'élève derrière ses demandes et cette dépendance organisée vis-à-vis de l'enseignant qui lui-même aime souvent donner et se croire indispensable, enseignant pélican lassé du long voyage pédagogique. Arranger les affaires, faciliter là où l'on ne voit que des détails et où se joue peut-être l'essentiel.

Ecole maternelle, tout va bien.

Oui mais celui qui donne est en position de pouvoir. Les autres sont redevables. Nous pouvons cependant remarquer que c'est souvent en râlant que l'enseignant donne, ça fait sans doute partie du rite, il faut bien sauver la face. Avec la monnaie, plouf! plus rien. Les élèves payent pour utiliser ce qui devient un service (des feuilles supplémentaires, des tables de multiplications, plus tard le droit de lire des BD). C'est de l'autonomie gagnée.

Pourtant, avec la monnaie, l'enseignant n'est-il pas toujours dans son rôle? Il est en effet celui qui fabrique les billets, il est le (vrai) monnayeur, le big boss qui tient l'affaire et distribue les subsides. Heureusement qu'il y a certaines règles et un conseil qui veille. La monnaie intérieure, c'est un équilibre. Pas celui de la balance mais celui de la bicyclette qui avance.

La monnaie permet de se dégager un peu du "titillage" en instaurant un circuit d'échange et non une rigidité supplémentaire. Elle donne la possibilité à l'élève de gérer certains besoins sans systématiquement buter sur la personne du maître et ses humeurs.

MISE A L'AMENDE

Encore une chaise de dessoudée. C'est un sujet dont on a déjà discuté en classe. "On" devait faire attention, "on" devait se le dire. Je faisais attention, je le disais. Donc, en conseil, j'interdis de se balancer. Ce n'est pas une décision du conseil. Application: "si quelqu'un se balance, qu'est ce qu'on fait? Vous avez 5 minutes pour proposer une solution". "50 dollars d'amende, une demi heure de colle; oui mais si on n'a pas de dollars? Des dollars ou une colle". Décision : une balance = 1 dollar ou 5 minutes de retenue. Si le

prof se balance, il donne un dollar à chaque élève de la classe.
 Eric se balance pendant le dessin géométrique.
 "Eric, 1 dollar".
 "Ah M'sieur, j'en ai pas".
 "5 minutes de colle".
 "M'sieur, si je fais ma fiche je peux payer?"
 Il fait une fiche. Je la lui paye.
 Puis il payera son amende.

Quand on travaille, on est payé et donc on peut payer. C'est de la liberté gagnée. On peut racheter un manquement à la règle et effacer la dette. On peut réparer en travaillant et sans bricoler. Et pourtant si la règle avait été : "chaque fois que l'on se balance, on est obligé de faire une demi fiche", ça n'aurait absolument rien donné, personne n'aurait marché. Il aurait été ridicule de mélanger ainsi faire des fiches et se balancer. Passer par la monnaie permet de se libérer de cette incongruité. Les actes sont les mêmes, l'élève travaille pour réparer et pourtant, ça n'a absolument pas le même sens.

Il y a passage par le symbolique, la médiation joue. Le rituel est ici important et la simplification a été évitée. J'aurais pu dire: "tu as fait ta fiche, OK, la dette est effacée". Ce n'est pas comme ça que ça c'est passé. Il m'a montré le produit du travail, j'ai payé 2 dollars. Le soir, il m'a donné 1 dollar pour la dette, j'ai effacé la dette. Et chaque geste a été accompli jusqu'au bout. Ça a pris du temps et l'évènement a ainsi été marqué.

La dette a été effacée. Le terme est juste. Il n'y avait pas trace du pourquoi de cette amende de 1 dollar. Personne ne pourra lui reprocher de s'être balancé. Il y a eu dédramatisation. Le manquement à la règle est rendu "inodore", et s'éloigne donc de la faute morale. La question des chaises, c'est vraiment un problème idiot et agaçant dans ce vieil établissement au matériel "pourri", comme disent les élèves. Souvent ce genre de contingences se traduit par des considérations sur le bien et le mal : "c'est pas bien de se balancer", tu parles. Or la question n'est vraiment pas à ce niveau : c'est vrai qu'au bout de la troisième chaise dessoudée en quinze jours, un vrai problème est posé dans nos rapports avec l'extérieur entre autre. La monnaie intérieure a permis un décentrage et une dédramatisation du problème. Le fait que l'enseignant soit soumis à la règle a permis un peu d'humour : c'est à qui pourra dire : "m'sieur vous vous balancez". C'est arrivé.

Et le travail scolaire là-dedans? Faire une fiche est présenté ici comme une formalité. Ce n'est pas toujours le cas. Il arrive même que la fiche facilite l'apprentissage. De quoi?

RACHAT

Les ceintures de comportement ont été remplacées en cours d'année par : "bagarres et insultes". Pendant le conseil (je suis "professeur principal"), cette rubrique est abordée et chacun est payé: de 3 dollars si ça va, s'il n'y a pas eu de problèmes pendant la semaine à 0 dollar si rien n'a été. Un tour de table, moment de bilan. Pour chacun : attaques, critiques, défenses explications. La paye clôt solennellement le débat. Image du petit Christophe se défendant pieds et poings et réussissant à sauver 2 dollars. Si l'attaque

portée est forte, le retour risque d'être dur, quand arrivera le moment où l'attaquant sera sur la sellette. Attention, on récolte ce que l'on sème. Moment de reconnaissance et de paroles sur ses violences. La monnaie déclenche. Il s'agit de se défendre, de se vendre. On vaut 3 dollars au départ, il faut argumenter pour garder son capital. Tout ceci se passe au niveau symbolique. Qu'est-ce que c'est que 3 dollars? Et pourtant, personne ne veut être sous-évalué. La parole, le verbe est payé. Si l'on se défend bien, on peut se racheter, au sens littéral.

Dans cette situation, la monnaie est la marque d'une évaluation, l'évaluation de soi. C'est finalement le seul moment dans la classe où la paye n'est pas automatiquement fixée : il peut y avoir palabre. Un coup de gueule ou un coup de poing peut être contesté, discuté voire justifié.

La parole est libérée, provoquée, provocante mais pas n'importe comment : ça se passe pendant le conseil, avec toutes ses règles de prise de parole, d'écoute et de temps.

Passage par la parole mais avec un enjeu nouveau, quelques billets ou plutôt l'honneur, l'honneur qu'il y a à être évalué 3 dollars, la somme maximum, comme l'honneur était à l'origine de la bagarre : "il m'a traité, il me cherchait, je suis le plus fort..." L'honneur a été symbolisé, converti, on peut avoir son honneur reconnu (3 dollars) si on parle bien c'est à dire juste, efficacement. Il faut convaincre l'assemblée (c'est elle qui décide) plus que son accusateur, comprendre cela, apprendre à se re-hausser, à se valoriser, sans être obligé de descendre en flèche quelqu'un d'autre, décentrages à plusieurs niveaux.

La monnaie intérieure comme médiation, un règlement de compte avec règlement et comptes.

FAUXTOCOPIE

Premier faux-monnayeur, Sébastien qui a photocopié des dollars. Il a été dénoncé officiellement en conseil par Laurent. Il a reconnu les faits. Il n'y a pas eu de dramatisation mais aucune sanction n'était prévue pour ce cas. Le conseil a décidé de tamponner les dollars de façon à ce qu'ils ne puissent plus être photocopiés. Pour Sébastien, aucun de ses anciens dollars ne lui a été tamponné (moins de dix). Sanction acceptée. Ça va. Quelque chose a fonctionné de l'ordre de l'Institutionnel. Sébastien a payé, on peut passer à autre chose.

On ne lui a pas repris ses billets. Il n'a pas payé une amende. Le conseil a décidé de reprendre la valeur. Les billets sont redevenus morceaux de papier. La monnaie a changé. Les anciens billets n'ont plus cours, n'ont plus de sens. Ils sont plus que dévalorisés, ils sont sans valeur, ni marchande ni symbolique. Le conseil a su faire ça, tranquillement.

Sébastien n'a pas volé quelqu'un, un individu en particulier. Il a volé la banque, la communauté. Chacun était concerné, mais pas directement. Chacun sentait bien qu'un interdit fondamental était touché et que la classe ne pourrait pas continuer les dollars après un coup comme ça. Mais, en même temps, il n'y avait aucune victime particulière. La menace était collective et c'est collectivement

qu'une solution a facilement été trouvée.

Faire de la fausse monnaie, c'est très grave pour l'activité "monnaie intérieure". Ce n'est pas humiliant pour un individu. Si Sébastien avait volé dix dollars à un copain, le problème aurait été tout autre et là, en conseil, on aurait pu déboucher sur des propositions farfelues, sadiques, 300 lignes, 10 heures de colle... car personne n'aurait été vraiment partie prenante de l'histoire, excepté le volé.

Tout un travail consiste peut-être à montrer que ce qui concerne un individu concerne aussi les autres. Est-ce si vrai que cela?

Faire de la fausse monnaie avec des photocopies, c'était très facile. D'autres élèves ont sans doute été tentés de faire la même chose. Chacun a senti la fragilité de l'institution et a participé à son renforcement. Merci à Sébastien de nous l'avoir montrée. Il a reçu une sanction mais il n'a pas été banni du groupe. La monnaie intérieure, institution bien en place, a eu sa loi fondatrice transgressée. Chacun a vu qu'elle reposait sur presque rien, un accord fragile. Le groupe est devenu instituant et s'est proclamé gardien de cette institution. Il s'est renforcé en jouant ces rôles. Maître du sens, il a choisi d'imposer sa marque, son paraphe sur chaque billet. La règle a révélé ce qui fonctionnait. Il est interdit de tricher avec la monnaie. Est-ce une réappropriation collective de l'institution monnaie qui s'est produite à l'occasion de cet incident? L'acte fondateur a été fait par le maître. La classe avait la possibilité d'arrêter le jeu. Elle a choisi de le confirmer. Un deuxième acte de naissance pour l'institution.

POUR CONCLURE

Dans le projet initial, le marché représentait une pierre d'angle du système. C'est ce qui devait donner sens à l'ensemble, montrer aux élèves que cette monnaie, ce n'était pas rien puisqu'elle pouvait servir à acheter de vrais objets.

Dans d'autres textes d'enseignants (1), l'importance du marché est soulignée. Pendant ce moment, les élèves amènent des objets personnels, les exposent, vendent, achètent. C'est ce qui s'est passé ici mais en fait, le marché n'a jamais très bien fonctionné. La part prise par les élèves n'a jamais été très importante. Avec ce que j'amenais, essentiellement de la papeterie utile pour la classe, des services, je réalisais 75% du chiffre d'affaire. Il ne s'est donc pas rien passé à côté mais quantitativement, ce n'était pas grand'chose. Certains élèves n'ont jamais rien apporté.

Où se situe l'explication? Du côté d'une perte? Le marché peut en effet être considéré comme un retour à la réalité. Pendant ce moment, la monnaie d'échange devient argent avec pouvoir d'achat. Or la monnaie intérieure a été présentée comme un jeu et acceptée comme tel. Il fallait peut-être en rester là. Pour ces adolescents, le jeu se suffisait à lui-même et le marché les faisait, pour le coup, régresser, jouer à la marchande. Aucun intérêt, le mélange de genres n'a pas lieu d'être. Nous touchons peut-être ici une différence "d'investissement" de la monnaie entre ces adolescents de SES et les élèves plus jeunes de perfectionnement. Cet investissement n'a rien à tirer d'un retour dans la réalité extérieure à la classe.

MONNAIE DE SINGE ?

La monnaie intérieure, dans la classe, on n'en a pas besoin. La

plupart des maîtres n'en ont jamais entendu parler et les élèves n'en soupçonnent pas les possibilités et ne réclament rien, à supposer qu'ils ne l'aient jamais pratiquée. Quand l'enseignant lance l'idée, explique et propose de trouver un nom, tout cela peut paraître incongru, décalé. Cette pratique ne vient pas combler un vide ressenti.

Stratégiquement, au départ, j'ai montré certaines possibilités. Une fois l'intérêt suggéré, la présentation est donc faite sous forme de jeu agissant comme ouverture, et même sous forme de jeu sur le jeu: "je vous parie que vous allez vous y intéresser". Ce pari peut paraître Pascalien: "qu'est-ce que je risque à jouer?". Il n'y a ni partie ni règle du jeu, seulement un engagement, "j'accepte de jouer" et une loi fondatrice, "il est interdit de casser le jeu", de faire de la fausse monnaie, de faire du faux faux en quelque sorte, ce qui ne veut pas dire que nous soyons dans le vrai. Tout est affaire de repère.

Ce côté ludique permet à chacun de représenter, de risquer dans la réalité quelque chose de l'ordre du désir. Un espace est ouvert qui n'est pas occupé par des "rapports de forces ou des frotti-frotta affectifs, un lieu où ne se reçoivent ou ne s'échangent, ni les parades séductrices ou agressives, ni les positions de parasites" (2). Un lieu simplement articulé autour de la loi fondatrice de l'humain, la loi de l'obligation de l'échange, un échange médiatisé, un lieu "à décoller des identifications imaginaires, à dénouer les face à face meurtriers (toi ou moi), les corps à corps émouvants (toi et moi), les corps en corps (l'enfant et la mère)" (3).

Cette pratique arbitraire a fait sens dans ce groupe à ce moment-là. Ça ne pouvait pas être une monnaie de singe puisqu'elle était la nôtre. En elle-même, elle n'a pourtant aucun sens. Elle prête même à sourire. Ce n'est sûrement pas la nouvelle panacée pédagogique. F. GUATTARI dit quelque part "toute pratique un peu investie opère, ça ne suffit pas à la justifier". Quand je regarde mon investissement dans la monnaie, je ne le crois pas énorme ou démesuré. J'étais même assez détaché de cette pratique. Cette méfiance a sans doute renforcé une certaine vigilance quant à l'emploi des mots et une rigueur quant à la mise en place des bornes qui limitent l'ensemble, ensemble non rigide mais structuré. Cette institution a donné des réponses efficaces au delà de ce que je pouvais prévoir en la lançant. Les exemples donnés illustrent ce parcours. J'ai été attentif à ce cheminement, à la fois participant à l'histoire de la classe et chroniqueur de la monnaie par l'écriture. J'ai aussi élaboré cette pratique dans le recul offert par un groupe de travail. C'est en reprenant ces textes plusieurs années plus tard que j'en arrive à écrire cet article.

Ainsi va le cheminement personnel, tout empli de méandres.

Philippe JUBIN
novembre 1992, extraits d'un texte
en cours d'élaboration

(1) LAFFITTE (R.), Une journée dans une classe coopérative, Paris, Syros, 1985.

(2) et (3) IMBERT (F.), La question de l'éthique, Vigneux, Matrice, 1987.

L'EDUCATION AU PORTUGAL 1992-93 LES CHIFFRES OFFICIELS

Luis GOUCHA

Pour la première fois le Ministère de l'Education a mis à la disposition publique "ses" chiffres, et je me suis dit que j'allais partager ces données avec mes camarades européens de l'Ecole Moderne.. La démocratie, paraît-il est un long apprentissage, et les citoyens sont toujours confus entre les droits, qui les assistent et ses devoirs. Dans une société sans trop d'habitudes d'intervention et de participation, la paresse mentale a fait place à un état de total désintérêt pour les affaires qui nous concernent tous. On perçoit, comme jadis, l'Etat comme un voleur, les politiciens comme des ~~corrompus~~, on s'imagine toujours la victime d'un système que personne comprend...puisque personne l'explique. Sans avoir rien demandé, nous savons aujourd'hui comment ça va se passer au sein de notre Ministère; un dépliant traîne sur toutes les tables qui sont dans les corridors, personne le prend et il est même agréable et colorié. Ceci étant publié dès la rentrée, pas une seule voix a dit quoi que se soit, sur ces chiffres... syndicats, associations etc. On peut donc conclure, que l'Education ne concerne plus personne, surtout les professionnels, surtout les instits...qui seront les premiers à "gueuler contre", demain, au sujet de n'importe quoi.

LE SYSTEME (que nous avons)

Après la naissance, qui a aujourd'hui encore, un taux de mortalité seulement comparable à la Turquie (parlons "européen"), les enfants "attendent" jusqu'à atteindre l'année à laquelle ils auront 6 ans. C'est l'âge de la rentrée à l'école, qu'ils seront obligés de suivre pour 6 ans. Hélas nous sommes aussi des champions européens du travail infantile, déclaré ou caché aux seins des familles pauvres.

En Europe il y a un enseignement maternel, nous l'avons aussi. Aujourd'hui il concerne déjà 32% de la population !!! L'objectif du gouvernement était d'avoir en 1991 (il est déjà loin) 35% !!! Suivons les chiffres officiels: 29% de ces enfants passent les journées avec la famille, surtout les grands-parents, ce qui dans un premier abord pourrait sembler écologique, mais ne l'est pas puisqu'il est un besoin de première nécessité. La surprise absolument immonde est que 6% de ces enfants, sont classés "abandonnés à eux-mêmes" ... ils traînent dans les rues ! Ici commence le vol, la prostitution, le travail pour se faire du fric n'importe comment...les sociologues ont de la matière pour faire des analyses à la télé.

L'enseignement maternel n'intéresse plus que certains "privés", qui dans les grandes villes savent se faire du "fric" en profitant de la situation, puisque le Ministère a vendu aux enchères ces postes de création d'un véritable réseau Educatif. Puisqu'il n'y a pas d'argent, on n'a pas le droit d'en avoir... et on a toujours vécu sans, donc pas de besoin ! Les écoles de formation d'éducateurs forment des chômeurs, comme la presque totalité des élèves sont des femmes, ça ne gêne pas du tout "La" société, c'est normal, mais j'ai honte !

L'ARGENT

L'Éducation a reçu les 5,1% du budget de l'État !

Il est reparti aux différents niveaux d'enseignement comme suit:

Enseignement Basique (6-12 ans) 63,9 %

Enseignement Secondaire 14,3 %

Enseignement Universitaire 17,3 %

Maternel 2,1 %

Enseignement Spécial 1 %

Divers 1 %

LA POPULATION

Un nouveau et "intelligent" phénomène est intervenu dans notre cadre démographique, la chute du taux de naissance, comme réponse à la grave crise sociale, manque de logement, chômage etc...

En 1980-81 avec 6 ans on avait 950.000 élèves, en 1992-93 ça passe tout juste les 500.000, l'année passée ils étaient 624.000 !

ENSEIGNEMENT BASIQUE (obligatoire et gratis)

D'après les sources gouvernementales, les écoles ont la suivante moyenne d'élèves:

10 % de nos écoles ont moins de 10 élèves !!!

10 % entre 10 et 15 élèves. (ça fait 20 % jusqu'à 15 élèves)

14 % entre 15-26

23 % entre 27-50

22 % entre 51-100

21 % plus de 100 élèves

Il y a là le phénomène des classes dans les zones du centre et nord du pays, une zone rurale, où il n'y a presque plus de population grâce à l'émigration massive depuis les années 60...et le présent.

Les 4 districts du nord qui battent les records de travail infantile, ont les plus grands taux d'abandon (une chose va avec l'autre) de la fréquentation du système scolaire. Il y est de 25 % !!!

Mais il faut considérer qu'en d'autres départements ils ne quittent pas l'école, parce qu'il n'y a absolument plus rien à la place!!!

La zone de Lisbonne (2 millions d'habitants): le taux est inférieur à 10 % d'abandons scolaires.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Jusqu'à 19 ans le Ministère de l'Éducation enregistre 91.000 cas.

La Sécurité Sociale, qui appartient au Ministère du Travail, répond environ à 10.000 autres cas.

Tout ensemble on estime que 55 % de la population nécessitant d'un accompagnement spécial est servie ! On peut tout bêtement se poser la question des autres 45 % !!! Depuis 91 le discours officiel a changé énormément, il est "défendu" de parler "officiellement" dans les chiffres de l'échec scolaire, on peut parler des chiffres de la réussite. Donc on donne la version optimiste des faits, mais la pilule continue, dure à avaler, surtout quand on sait comment pas mal de ces chiffres ont été obtenus.

Le rapport explicite encore, que dans les 91.000 cas il y a:

27 % d'handicapés mentaux, 23 % avec des nécessités spécifiques d'apprentissage; 21 % déficients moteurs; 6 % def. visuels et 10% déficients auditifs.

Je n'ai aucune idée de la variabilité de chiffres entre les pays de l'autre Europe, celle que nous avons comme point de mire, celle qu'on nous impose dans notre quotidien, avec la Sainte Télévision !

J'ai voulu informer avec les chiffres officiels de la situation dans mon pays, parce que je crois, qu'il faut s'occuper de soi-même d'abord. Ce principe n'est pas du tout souhaitable, et justice soit faite, tous les Mouvements d'Ecole Moderne, se battent contre. L'esprit internationaliste de solidarité entre gens qui souhaitent, encore, un monde différent, donc meilleur, est aussi de savoir ce qui se passe chez les "voisins", comment ils vivent et à quel sauce ils se font cuisiner...

Nous savons, que la Somalie et le Mozambique sont dans un état bien plus difficile, nous vivons dans "la paix", nous avons tout juste un "peu" de faim, et surtout avons goûté à la Sainte Société de Consommation en Liberté ... mais il y a Maastricht, et nous faisons aussi parti des pays (gouvernements), qui ont dit OUI . Ceci c'est le point qui peut nous rendre, de plus en plus solidaires, même si tout le monde connaît la loi de l'inévitabilité d'existence, de riches et pauvres, comme manière expéditive d'arriver au ciel... pourvu qu'il soit là au bon moment !!!

Luis Goucha

STAGE DE SERIGNAN (26-28 Octobre 1992)

Il a été organisé par le groupe de l'Hérault et la commission A.I.S. mais la part la plus importante du travail revient au groupe 34 (Merci Jany, Joël, Agnès, Patrick ...et tous ceux qui ont préparé ce stage)

LIEU : Centre de classes de mer "Mer et Soleil" situé sur la rive gauche de l'Orb en bordure de mer. Le centre est géré par les P.E.P.34 et dirigé par un ancien instituteur de l'enseignement public.

HEBERGEMENT : locaux agréables (manquant un peu d'intimité pour les chambres) mais les salles donnant directement sur la plage étaient bien agréables. Ce qui a permis à Pierre et Christian d'aller se baigner un beau matin ... Mais demandez à Christian ce qu'il a pensé de la température de l'eau !!!!

NOURRITURE : menus presque pantagruéliques ... avec des spécialités régionales, toujours bien préparés mais un peu trop copieux ...

PARTICIPANTS : 22 au total dont 7 de l'A.I.S. : 3 "anciens", 1 presque ancien (2ème stage) et 3 "nouvelles". Grande diversité aussi bien pour les stagiaires du groupe 34 que pour ceux de l'A.I.S. : tous niveaux et tous lieux d'exercice. En ce qui concerne l'A.I.S. : un retraité, deux qui enseignent en perf mais un avec des petits et l'autre avec des grands, une qui enseigne en CLIS, une en SES ; une en réseau d'aides (maître E) et une secrétaire C.C.P.E.

THEME DU STAGE : la classe-coopérative

THEMES TRAITES : à partir du film de Vendée montrant ce que peut être une classe-coopérative :

- les outils dans la classe (Patrick ROBO)
- l'articulation des activités collectives, des activités de groupes, des activités individuelles (Janine CHARRON)
- l'évaluation, le livret scolaire (Jany GIBERT)
- l'expression, la communication (Jany GIBERT)
- la gestion des conflits (Patrick ROBO)

VEILLEES : -film : L'école Buissonnière
-2 réflexions : loi d'orientation et I.C.E.M.
droits des enfants

JOURNAL DU STAGE : "C'est rignant"
réalisé par les stagiaires avec ordinateurs ...

IMPRESSIONS PERSONNELLES : les stagiaires de l'enseignement spécialisé étaient complètement intégrés au stage du groupe 34, ils ne se sont regroupés qu'au cours de quelques ateliers. Cela m'a semblé très positif.

IMPRESSIONS DU STAGE DE SERIGNAN

- REGRETS que la commission Enseignement Spécialisé n'ait pas été représentée par plus d'"anciens" ; certains ont manqué.
- REGRETS que la mer n'ait pas été plus chaude (n'est-ce pas Christian)
- REGRETS que les participants des classes ordinaires n'aient pas été intéressés par notre proposition de présentation d'un réseau d'aides spécialisées.
- PLAISIR des lieux d'où nous pouvions voir la mer toute la journée, où certains ont pu se baigner , conformément à leur projet de départ.
- PLAISIR des repas : délicieux, copieux ,avec des spécialités régionales.
- JOIE de l'accueil très chaleureux de tous.
- JOIE de la dernière soirée où avec quelques-uns, nous avons découvert ou redécouvert le plaisir de chanter ensemble ou d'écouter l'autre (n'est-ce pas Térésa)
- RICHESSSE dans la diversité des participants : de la maternelle au collègue , des plus jeunes aux plus âgés...
- RICHESSSE liée à notre intégration complète au stage de l'Hérault sur le thème de la classe-coopérative ,même si nous avons souhaité nous retrouver à certains moments.
- ESPOIR enfin puisque la commission s'est enrichie de trois personnes nouvelles : Annie qui travaille en CLIS à Chinon, Madeleine maître E en réseau d'aides à Riom et Fabienne qui travaille en SES à Thiviers (par hasard dit-elle mais qui a l'air de s'y sentir bien)
- C'ETAIT RIGNANT !

Une participante au stage :Janine CHARRON (11-11-92)

EVALUER

1... ou 7

Objets.
Quelles compétences ou performances va-t-on observer?
Savoir, savoir-faire, comportement ou savoir-être?
Dans quel champ se placent ces compétences?
Cognitif. Didactique. Psycho-social?

2... ou 6

Comment?
Quel support pour l'observation?
Tâche ou activité?
 Test, sondage ...
 ou observation de production libre...
Nature de la tâche?
 Restitution. Application d'un concept.
 Utilisation fonctionnelle.
 Utilisation discriminative d'un concept.

3... ou 5

Qui décide l'évaluation... et qui évalue?
 L'institution.
 Un évaluateur.
 Le groupe.
 Auto-évaluation

7... ou 1

et enfin... ou d'abord...
Ce qu'on évalue, est-ce que c'est vraiment important, essentiel?
Est-ce que c'est utile pour les enfants?

4

Dans quelle conditions.
Contraintes liées aux moyens et aux exigences.
Faut-il des moyens matériels ou des compétences implicites de vocabulaire, d'habileté manuelle, etc...?
Contraintes liées au temps.
 Durée de travail.
 Exigences de vitesse.
 A quel moment dans la phase d'apprentissage.
 Juste après l'apprentissage.
 Longtemps après l'apprentissage.
Contrainte liées à la forme.
 Individuelle.
 Collective.

6... ou 2

Pour en faire quoi ?
 Ranger les élèves.
 Certifier, classer les enfants.
 Observer, clarifier et connaître les compétences et les manques.
 Interpréter les manques et les dysfonctionnements.
 Réajuster des actions, remédier.
 Comprendre les "mécanismes de pensée" qui ont produit les erreurs.
 Analyser nos pratiques pédagogiques et didactiques.

5... ou 3

Pour qui?
 L'enfant.
 Les parents.
 L'évaluateur.
 L'institution.

60.34. Jany GIBERT

Qui décide et qui évalue ?

Quels types d'outils d'évaluations ?

EVALUATION	décidée par l'institution	décidée par le maître	décidée par l'enfant
par un évaluateur. c'est le maître qui "corrige" qui reçoit une information qui transmet ou non le "feed-back" qui donne suite ou non.	Contrôles harmonisés. Evaluation CE2 _ Sixième Livrets scolaires.	Contrôle Sondage	Brevets. Ceintures de couleurs. Cahier de T.O
auto-évaluation. c'est l'enfant qui s'observe. Il reçoit directement le feed-back. Problème de la conscience de l'erreur.		Fichier auto-correctif Grille d'auto-évaluation	Fiche de correction Grille d'auto-évaluation
du groupe. C'est le groupe qui "décide" de la "vérité" ou de la "valeur". Le "feed-back" est social. Problème cognitif-affectif.		Confrontation et critique. Jugement du groupe. (enquête, mise au point d'un texte.)	Expression libre socialisée. (texte libre, enquête, présentation de productions diverses...)

SOIREE INFORMATION DEBAT :

LES DROITS DE L'ENFANT

M. SAÜTERAU ET J. P. RADIX

Cette réunion, organisée par le Groupe Lyonnais de l'École Moderne s'est déroulée le 17 mars 1992 à l'école Anatole France de Vaulx en Velin

en présence de :

Jean Marc Bret, avocat au barreau de Lyon et secrétaire de la Commission pour la Convention des Mineurs et

Jean Le Gal, enseignant, membre de l'ICEM et messenger de la Convention des Droits de l'Enfant.

INTERVENTION DE JEAN MARC BRET

La Convention des Droits de l'Enfant a été adoptée à l'unanimité le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. En septembre 1990, la France a ratifié le texte de la Convention des Droits de l'Enfant et lui a donc donné force de loi. Il s'agit bien d'un texte contraignant, qui va entraîner des modifications dans les rapports adultes-enfants. Le principe directeur de la Convention des Droits de l'Enfant est que l'enfant est considéré comme un être humain à part entière (si nous, enseignants Freinet, le savions, c'est maintenant la Loi qui le dit).

Extrait de

FRÉNESIENS · 35 Juin 1992 ·

G. D. I. C. E. M. · 69.

Jean Marc Bret a ensuite insisté sur deux articles de la Convention des Droits de l'Enfant :

l'article 12 :

cet article stipule que l'enfant a le droit d'être entendu en justice, dans toutes les procédures qui le concernent (divorce, filiation, adoption...), alors qu'auparavant il n'était pas entendu (seul un enfant de plus de 13 ans "pouvait" être entendu dans une procédure de divorce). Il s'agit d'une révolution par rapport à notre législation nationale. Ainsi par exemple, dans une procédure traitant d'abus sexuel de la part du père, l'enfant pourra être représenté par son propre avocat. Déjà, un arrêt qui fera jurisprudence a été rendu le 30 avril 1991, en s'appuyant sur la Convention des Droits de l'Enfant.

l'article 7 :

c'est celui qui reconnaît à l'enfant le droit de connaître ses origines (cas d'un enfant abandonné).

Actuellement en France, une femme a le droit d'accoucher "sous X" et, d'autre part, l'anonymat est la règle pour les donneurs de sperme. Ces deux droits vont se trouver en contradiction avec l'article 7. La justice sera amenée à trancher. Pour Jean Marc Bret, le problème de l'opposition entre des droits différents est normal et il ne s'agit pas d'un cas particulier.

NB : ce sont ces deux articles qui sont au centre du débat dans le projet de loi concernant la famille (Libé du 29/04/92).

Jean Marc Bret a ensuite expliqué une autre modification qu'entraînera l'application de l'article 12.

Jusqu'à présent, la défense n'était pas représentée dans les tribunaux pour enfants : y siégeaient juge, famille, travailleurs sociaux, mais pas d'avocat. Le juge jouait deux rôles : le rôle pénal, celui de juge ; mais aussi un rôle éducatif et quasiment de défense. Il y avait ainsi confusion des rôles. Or l'enfant a besoin de savoir qui dit la Loi. Dorénavant, les rôles

sont respectés : le travailleur social présente le dossier, l'avocat défend, le juge fait respecter la Loi (et dans l'école, comment cela se passe-t-il ?).

Autre point valable en particulier dans les conflits familiaux : l'avocat est pris en charge par l'aide judiciaire, ce qui garantit l'indépendance de l'enfant vis à vis de sa famille (mais se posera bientôt le problème des moyens financiers à dégager par l'Etat).

On entend dire ça et là que "maintenant, les enfants ont tous les droits". Il faut être clair : ce n'est pas du tout l'enfant qui décidera ! Il aura simplement, comme les autres parties impliquées dans une affaire, le droit de donner son avis, d'être entendu en justice...

Jean Marc Bret a terminé en présentant l'action des avocats du barreau de Lyon qui ont mis en place

- des informations auprès des jeunes (interventions en lycées et collèges),
- des consultations gratuites (Maison des avocats, Vaulx, Décines),
- pour les avocats : une formation à la psychologie de l'enfant grâce à l'intervention de psychiatres

(s'adresser à la Maison des avocats, 60 rue St Jean, 69005 LYON).

INTERVENTION DE JEAN LE GAL

Jean Le Gal a commencé par insister sur l'ignorance par les enfants de cette Convention des Droits de l'Enfant et sur la nécessité de les informer. Mais, ce sont aussi les enseignants qui doivent d'abord être eux-même informés et formés. C'est pourquoi, 105 organisations se sont regroupées pour demander aux ministères un certain nombre de mesures :

par exemple

- afficher dans toutes les écoles le texte de la Convention des Droits de l'Enfant
- créer une Journée des Droits de l'Enfant
- demander une modification du règlement

intérieur des écoles, assurer une formation aux futurs enseignants...

Il a ensuite situé le cadre de son intervention : non pas celui du juridique, mais celui des droits réels des enfants, dans leur vie de tous les jours.

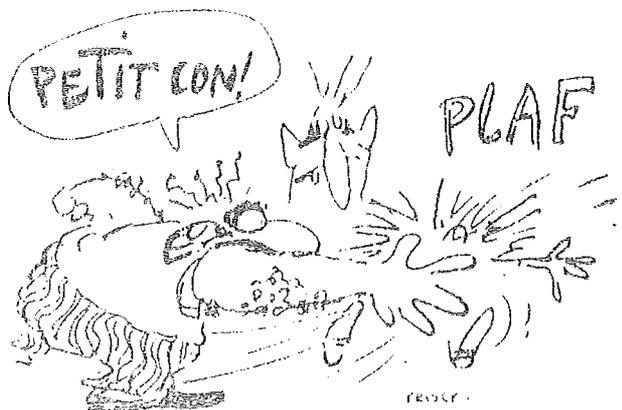
La Convention des Droits de l'Enfant ne concerne pas seulement les enfants du Tiers Monde, comme cela est souvent présenté, mais bien tous les enfants. L'enfant est une personne que l'on doit respecter.

Cela, Freinet l'affirmait il y a bien longtemps quand il disait que l'enfant est de même nature que l'adulte. C'est pourquoi la discipline dans les écoles doit respecter la dignité des enfants. Chacun doit avoir droit à la parole sur les affaires le concernant (il y aura sûrement bien du travail à faire !).

La Convention des Droits de l'Enfant change (devrait changer) beaucoup de choses dans les écoles. L'enfant a désormais :

- le droit d'association
- le droit à l'information
- le droit au secret de sa vie privée

Les droits des enfants à l'école devraient eux aussi amener des contradictions avec les droits des enseignants, comme sur le choix des méthodes pédagogiques... Un autre problème, c'est aussi que l'enseignant, en cas d'infraction aux règles, est à la fois juge et partie



DISCUSSION AVEC LA SALLE

Un bref débat s'est tenu autour du problème des abus possibles par les enfants de leurs droits : en effet, déjà dans certaines familles immigrées, l'intervention de travailleurs sociaux amène une déstabilisation qui fait que certains jeunes sont perdus et ne connaissent plus leurs limites... Le juriste n'a pu que reconnaître la réalité de ce problème et faire remarquer que toute liberté se heurte à d'autres libertés...

Les deux interventions ont montré un certain nombre de points importants :

- la reconnaissance de l'enfant comme personne de par la Loi entraîne pour nous, éducateurs Freinet, le devoir de faire connaître et respecter la Convention des Droits de l'Enfant
- nos pratiques coopératives ne peuvent qu'être confortées par cette convention
- toute loi est en contradiction possible avec une autre. Aussi ne devons-nous pas nous étonner que, comme la société elle-même, le petit monde qu'est une classe ou une école ait à gérer conflits et contradictions, à faire évoluer ses propres règles.

BIBLIOGRAPHIE

- Documents du Nouvel Educateur 213, La Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.
- Documents du Nouvel Educateur 220, Mise en oeuvre, à l'école, de la Convention des Droits de l'Enfant
- Animation Education 105, Droits des enfants et Coopération.

PEDAGOGIE DIFFERENCIEE ?

QUELQUES REPERES.

- Patrick ROBO - Juin 92 -

DES SAVOIRS DIFFERENTS,
DES ELEVES DIFFERENTS,
DES MAITRES DIFFERENTS...
UNE CHANCE POUR L'ECOLE ?

"L'hétérogénéité des classes préoccupe le corps enseignant, paralyse - à écouter certains propos - le fonctionnement du système éducatif, suscite un nombre croissant de prises de positions polémiques et de recherches didactiques. Pourtant, si l'on se donne la peine de regarder les choses de près, le phénomène n'est ni nouveau, ni si exceptionnel qu'on veut bien le dire.

Il n'est pas vraiment nouveau parce que, d'une part, la notion de classe homogène est particulièrement récente dans l'histoire des institutions éducatives et que, si elle s'est imposée sous la pression de nécessités sociales, elle ne peut nullement apparaître comme la seule modalité possible d'organisation des apprentissages ; d'autre part, quoi qu'on en pense et malgré les efforts déployés pour masquer cette réalité, la classe la plus homogène a toujours été, sur bien des plans, traversée de différences, voire de divergences importantes...

Le mythe de l'homogénéité, que le port de la blouse a pu, quelques temps, manifester, s'enracine vraisemblablement dans l'angoisse devant la différence, la peur que secrète un groupe morcelé, renvoyant au maître des images multiples dans lesquelles il craint toujours de ne pas se reconnaître complètement, menaces permanentes de sa propre identité qu'il croit perdre quand il ne peut plus la reproduire...

Bien évidemment, ce support psychologique s'est trouvé très largement étayé par le fonctionnement institutionnel homogénéisant de l'institution scolaire, et s'il continue à exister, il entre aujourd'hui en

contradiction avec de nouvelles réalités sociales et scolaires.

En effet, si l'hétérogénéité des classes n'est pas véritablement nouvelle, il n'en reste pas moins vrai qu'elle se manifeste depuis quelques années dans des proportions considérablement plus importantes...

Si l'on pouvait se contenter de "traiter l'homogène" il y a vingt ou trente ans, esquivant systématiquement les différences, cela devient aujourd'hui impossible. Le modèle traditionnel craque de tous côtés, cède sous la formidable pression de l'hétérogénéité des niveaux, des motivations, des origines sociales, mais aussi des cultures et des systèmes de valeurs, des comportements scolaires et des projets professionnels des élèves.

Il n'est plus possible de s'adresser à une classe "en faisant comme si" tout cela n'existait pas et le corps enseignant le sait bien...

L'hétérogénéité que l'on observe dans les classes n'est pas un phénomène proprement scolaire ; c'est tout le corps social qui, selon les expressions des sociologues, devient une "mosaïque", un "univers éclaté", une "société plurielle"...

Traduit en termes scolaires, cela veut dire qu'il nous faut mettre en place des *processus différenciés d'appropriation des savoirs*, respectueux des identités des élèves et de leur hétérogénéité, mais en se donnant comme objectif, l'acquisition par tous des outils linguistiques et conceptuels permettant de comprendre et de construire le monde..."

D'après Philippe MEIRIEU⁽¹⁾.

1 - In DIFFERENCIER LA PEDAGOGIE, POURQUOI, COMMENT. MEIRIEU Philippe, Lyon : C.R.D.P. (1986)

POSSIBILITES DE DIFFERENCIATION

"Organisation de l'enseignement et structurations différenciées des groupements d'élèves."

Les élèves peuvent bénéficier d'une pédagogie différenciée tantôt au sein d'une même classe, tantôt par réorganisation de plusieurs classes, tantôt enfin par structuration de sous-ensembles de classes au sein de l'établissement.

Une variété de solutions est possible, ce qui permet la mise en oeuvre de projets différenciés, adaptés aux spécificités de chaque établissement.

Il importe que la variété des possibilités soit explicitée en vue de soutenir les choix pertinents et d'éliminer les effets de routine ou le manque d'imagination opératoire. C'est l'objectif du présent inventaire.

* .A. PEDAGOGIE VARIEE DANS UNE CLASSE POUR UN PROFESSEUR. *

L'enseignement peut se dérouler avec l'ensemble des élèves d'une classe ou en alternant l'organisation de sous-groupes d'élèves de cette classe et de leurs regroupements.

♦ 1 : L'enseignement varié en classe plénière.

Tout enseignant peut varier son enseignement magistral dans une classe par le recours de :

- 1.1 : Phase différenciées de l'enseignement disciplinaire.
- 1.2 : Supports diversifiés
- 1.3 : Horaires différenciés
- 1.4 : Méthodologie évolutive

♦ 2 : L'enseignement par sous-groupements et regroupements des élèves en classe.

-2.1 : Sous-groupements hétérogènes à tâches scolaires identiques

Ces sous-groupements peuvent être réalisés sur des durées brèves ou longues, par libre choix réciproque des élèves, ou bien par réunion de proximité, ou par désignation du professeur.

-2.2 : Sous-groupements homogènes à tâches scolaires différenciées
Ces sous-groupements sont déterminés par le professeur pour un fonctionnement périodique mais limité et varié.

-2.3 : Regroupements en classe plénière

Ces regroupements peuvent donner lieu à des mises en commun des résultats des tâches accomplies par les sous-groupes.

-2.4 : Regroupements par intergroupes

Les regroupements peuvent s'effectuer en organisant de nouveaux petits groupes permettant une mise au courant réciproque partielle ou totale entre des élèves venant de divers sous-groupes, dans un contact direct et proche.

* .B. PEDAGOGIE DIVERSIFIEE ENTRE PLUSIEURS CLASSES. *

L'enseignement peut être diversifié en redistribuant les élèves de plusieurs classes, de même niveau ou de niveaux différents, dans des groupes de "méthode" ou des groupes de "niveau" (ou d'homogénéité).

♦ 3 : L'enseignement diversifié en une variété de groupes de méthodes.

Une équipe de professeurs peut proposer ou imposer aux élèves de se répartir de façon diversifiée, pour des études dans des groupes tels que :

-3.1 : Groupes d'entraînement ou d'apprentissage (learning)
Ces groupes peuvent faire l'objet de conduite intensive d'exercices.

-3.2 : Groupes de production
Ces groupes peuvent être spécialisés en raison de préférences ou de tendances pratiques des élèves.

-3.3 : Groupes de compréhension :
De tels groupes peuvent être constitués en vue de faciliter des approfondissements.

-3.4 : Groupes d'instruction
Les enseignants peuvent se partager des modalités d'instruction variées pour proposer à des élèves des enseignements de divers types.

♦ 4 : L'enseignement diversifié en une variété de groupes "de niveau" ou "d'homogénéité".

Les élèves peuvent être regroupés de temps à autre ou en continu dans des groupes plus homogènes où on espère des échanges plus aisés entre eux et un enseignement facilité pour l'enseignant. Les élèves peuvent appartenir à des classes de même niveau ou de niveaux différents. Un tel regroupement ne convient pas à tous les besoins ou à tous les objectifs pédagogiques. Il peut diversifier des classes ou ensembles en :

-4.1 : Groupes de

caractéristiques apparentes

Ces groupes peuvent être composés pour des raisons de commodité, dans certains cas, selon certaines disciplines.

-4.2 : Groupes de profils pédagogiques

Il peut être utile de regrouper, pour certaines activités, des élèves selon des ressemblances de caractère ou de tempérament.

-4.3 : Groupes composés après résultats à des tests ou bilan d'observation

Des tests différenciateurs différenciateurs peuvent être appliqués, avec plus ou moins de rigueur, à certains moments, pour distinguer des groupes d'élèves.

-4.4 : Groupes composés après choix des élèves ou "groupes de besoin"

Des travaux différenciés peuvent être proposés à des élèves de diverses classes. Ceux-ci peuvent alors être regroupés selon leurs choix propres, soutenus ou rectifiés par l'intervention des enseignants.

*.C. PEDAGOGIE DIFFERENCIÉE DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE. *

La mise en oeuvre et l'extension des formes multiples de pédagogie diversifiée (et même de pédagogie variée) impliquent des mesures institutionnelles dans chaque établissement.

Celles-ci peuvent porter sur des souplesses ménagées dans les emplois du temps et les relations entre professeurs. Elles peuvent

concerner l'organisation variée de sous-ensembles dans l'établissement et la définition d'un projet spécifique d'enseignement ou de formation.

♦ 5 : L'enseignement différencié par emplois du temps souples

De très nombreux aménagements ont été récemment apportés au travail scolaire, conduisant à des :

-5.1 : Emplois du temps hebdomadaires souples

-5.2 : Emplois du temps sur quinzaine

Ce type d'emploi du temps, qui est de plus en plus utilisé, permet un grand nombre de combinaisons favorables à la variété et à la diversification de la pédagogie.

-5.3 : Plages d'activité de coopération

L'organisation différenciée suppose la libération de certaines réserves de temps scolaire en vue d'effectuer des activités complémentaires ou des coordinations.

-5.4 : Temps de renforcement du travail des élèves.

Les élèves ont souvent besoin d'un encadrement ou d'une aide personnalisée, établis dans ou au-delà des horaires d'enseignement, grâce à l'activité de personnes compétentes (professeurs volontaires, conseillers, parents disponibles, psychologues, enseignants retraités, membres d'associations reconnues, cadres formateurs...)

♦ 6 : L'enseignement différencié par organisation générale et projets d'établissement.

-6.1 : Organisation relativement fixe

Il n'est pas toujours possible (ni souhaitable) de réaliser une organisation uniforme en même temps que souple pour un établissement dans son entier. Mais il est opportun de procéder à des aménagements qui satisfassent les diversités des voeux et des méthodes propres aux différents enseignants.

-6.2 : Organisation évolutive

Dans un certain nombre d'établissements, des chances accrues d'organisation

rationnelle et méthodique peuvent apparaître. L'équipe administrative et les enseignants peuvent alors se décider pour une variété de formes de "départementalisation" des élèves et de l'encadrement.

-6.3 : Projet d'établissement

Le projet d'établissement a pour objet d'assurer : la cohérence des enseignements, la cohésion du corps enseignant, la clarté des buts et méthodes proposés aux élèves, la netteté de l'image de l'établissement offerte aux familles, la pertinence et la souplesse de l'organisation des études et de la vie scolaire, la nature du contrat de travail et des contraintes qui en résultent. Ce projet peut évoluer ou être amendé d'une année à l'autre ; il doit avoir des spécificités liées aux caractéristiques des différents acteurs du système éducatif dont il explicite les rapports et les interactions continues.

-6.4 : Projet de formation

La différenciation des modalités de l'enseignement et de la vie scolaire requiert un recours continu, plus ou moins intense, à l'apport de renouvellement scientifique et moral qu'on peut attendre des formes multiples de formation. Celles-ci peuvent être établies en projet.

D'après André DE PERETTI (2).

PEDAGOGIE DIFFERENCIEE
ou
DIFFERENCIATION PEDAGOGIQUE ?

"... Cette locution "*pédagogie différenciée*" comporte un caractère éminemment défectueux, dont l'usage risque de couvrir trompeusement une multiplicité d'acceptations.

Elle prolonge et renforce à sa façon la confusion qui affecte le terme de pédagogie, lequel, en toute rigueur et à s'en tenir à la définition qu'en donne Durkheim, signifie exclusivement la réflexion sur l'éducation de l'enfant ; mais une dérive

fréquente le réduit ou l'assimile à celui de méthode, voire de technique, de pratique, de procédé, c'est-à-dire ce que désigne proprement la notion de didactique (3).

A cet égard, l'expression "*pédagogie différenciée*" confond deux registres, celui de la doctrine, c'est-à-dire d'une argumentation relative au bien-fondé de la *différenciation*, et celui de la pratique de cette dernière.

Pour être clair, il faut donc distinguer une "*pédagogie de la différenciation*" qui a pour objet la discussion du bien-fondé de cette pratique, et cette pratique même, c'est à dire la "*didactique différenciée*", résidant en une pluralité de procédures d'enseignement et de travail scolaire."

D'après Guy AVANZINI (4).

**INDIVIDUALISER LES
APPRENTISSAGES**

"La différenciation de la pédagogie consiste à individualiser les apprentissages à certains moments mais à certains moments seulement, et à les rendre complémentaires d'apprentissages plus collectifs.

Quand on dit "différencier la pédagogie", cela veut dire : *des mises en situation* de la part des enseignants qui soient *diversifiées selon les moments*, au cours d'une journée scolaire, d'une semaine, d'une année... Au lieu de faire de l'enseignement frontal, on diversifie les groupes, les tâches..."

D'après Francine BEST (5)

3 - NDLR : La didactique = Art d'enseigner.
(in. Dictionnaire GUILLET)

4 - in DIFFERENCIER LA PEDAGOGIE, POURQUOI, COMMENT. AVANZINI Guy, op. cit.

5 - in REUSSIR PAR L'ECOLE, COMMENT ? LA PERSONNALISATION DES APPRENTISSAGES. BEST Francine. Ed. ICEM (1991)

2 - in Cahiers Pédagogiques N° 244-245, DE PERETTI André, (1986).

**MAIS ALORS... QU'EST-CE QUE
LA PEDAGOGIE DIFFERENCIEE ?**

Pour Guy AVANZINI il apparaîtrait donc que ce soit plutôt une "didactique différenciée" et non une pédagogie...

Pour André DE PERETTI (lors d'une Université d'été), la pédagogie différenciée... "c'est une méthodologie d'enseignement et non une pédagogie. Face à des élèves très hétérogènes, il est indispensable de mettre en oeuvre une pédagogie à la fois variée, diversifiée, concertée et compréhensive.

Il n'y a pas de méthode unique : il doit y avoir une variété de réponses au moins égale à la variété des attentes, sinon le système est élitiste. Chaque enseignant est différent dans sa manière de faire et il reconnaît à l'autre le droit d'avoir une méthode différente. La diversification est facteur de réussite ; il n'y a pas des méthodes bonnes et des méthodes mauvaises..."

Pour Francine BEST, ce serait des "mises en situation diversifiées"

Pour Philippe MEIRIEU elle en consiste en "processus différenciés d'appropriation des savoirs".

Pour certains ce serait un enseignement individuel programmé, pour d'autres ce serait travailler en activités décloisonnées, etc.

Il apparaît donc clairement qu'il y a plusieurs acceptions quand on parle de "pédagogie différenciée"

Mais l'essentiel pour un pédagogue, praticien au quotidien, n'est-il pas de s'approprier l'esprit de cette approche pédagogique, de le traduire en actes dans sa classe avec les moyens dont il dispose et la formation qu'il a reçue ou qu'il s'est donnée ?

En fait...

"Il s'agit de mettre plus résolument l'enfant au coeur du système éducatif et de permettre une adaptation plus fine à chaque cas particulier." (6)

♦♦♦♦♦

"L'enfant n'aime pas le travail de troupeau auquel l'individu doit se plier. Il aime le travail individuel ou le travail d'équipe au sein d'une communauté coopérative.

C'est la condamnation définitive des pratiques scolaires, où tous les enfants font, au même moment, exactement la même chose. On a beau classer les élèves par divisions ou par cours, ils n'ont jamais les mêmes besoins ni les mêmes aptitudes et il est profondément irrationnel de vouloir prétendre les faire avancer tous au même pas. Les uns s'énervent parce qu'ils piétinent alors qu'ils voudraient et pourraient aller plus vite. Les autres se découragent parce qu'ils ne peuvent pas suivre seuls. Une petite minorité profite ainsi du travail aménagé. Nous avons cherché et trouvé la possibilité de permettre aux enfants de travailler à leur rythme, au sein d'une communauté vivante."

Célestin FREINET - 1964(7).

♦♦♦♦♦
♦♦♦♦♦
♦♦♦
♦

6 - in "LES CYCLES A L'ECOLE PRIMAIRE" Collection UNE ECOLE POUR L'ENFANT, DES OUTILS POUR LES MAITRES page 11. Ed. CNDP - HACHETTE (1991)
7 - in Bibliothèque de l'Ecole MODERNE (les Invariants pédagogiques). Célestin FREINET. Ed. C.E.L. (1964).

LU dans Chantiers Pédagogiques de l'EST

Dans le N° 223-224, la première partie d'un Dossier excellent sur la DOCUMENTATION.

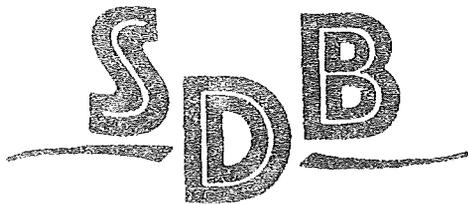
La Documentation à l'école élémentaire, avec des présentations d'activités, de centre de documentation, de tris documentaires, d'exercices documentaires.

C.P.E. Commandes à Bernard MISLIN. 21 rue de Ferrette.
68480 - DURMENACH.

MATERIEL pour l'IMPRIMERIE à l'ECOLE

On peut trouver du matériel d'imprimerie en Allemagne.

On trouve des presses, rouleaux, composteurs, caractères, encres, à l'adresse suivantes:



Matériel pour imprimerie à l'École

D. Hespeler

Im Hörnle 51

7412 Eningen

Tél.: -7121-82398

Les ZEP ce sont:

- 6 350 écoles et établissements scolaires dont:

- * 5 400 écoles soit 9,4 % du total
- * 800 collèges soit 16 % du total
- * 150 lycées soit 9,5 % du total

- 1 300 000 élèves

- | | | |
|-------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| * 1 ^{er} degré | (écoles élémentaires et maternelles) | 755 400 soit 12,6 % |
| * 2 ^e degré: | Collèges | 392 000 soit 15,1 % |
| | Lycées | 90 000 soit 9,7 % |

Un public d'élèves plus susceptibles que d'autres de se trouver en situation d'échec scolaire :

- * 1,7 fois plus d'élèves de milieux socio-professionnels défavorisés,
- * 2,7 fois plus d'élèves étrangers dans les écoles,
- * 2,3 fois plus d'élèves étrangers dans les collèges,
- * 2,1 fois plus d'élèves en classes spéciales, d'adaptation ou d'initiation dans les écoles

- 70 000 enseignants

- | | |
|-------------------------|--------|
| 1 ^{er} degré : | 35 500 |
| Collège : | 28 500 |
| LP : | 5 700 |

Des enseignants légèrement plus jeunes que dans les autres établissements (18,9 % contre 15 %) parmi lesquels le pourcentage de non-titulaires est légèrement supérieur (16,9 % contre 15,1 %).

- Budget : 1992 : 30 MF, 1993: 80 MF

Une nouvelle circulaire

Le Ministre Jack LANG a rendu publique (circulaire du 2 décembre) une série de mesures pour les Zones d'Education Prioritaires. La redéfinition de la carte des ZEP qui concerne actuellement 6 350 écoles, collèges, lycées, 1,3 million d'élèves et 70 000 enseignants est repoussée à la rentrée 94.

Sont créés des comités d'environnement social pour un partenariat local sur les problèmes sociaux et de santé, ainsi que des groupes de pilotage des ZEP. académiques et départementaux.

Une série de recommandations sont faites pour l'amélioration des conditions d'enseignement : développement de l'accueil des 2 ans, suppression des classes surchargées, mise en place d'études dirigées en collège, implantation de nouvelles sections (STS, classes préparatoires, sections européennes). Les licences sportives des élèves seront prises en charge sur les crédits ZEP. Un effort particulier (10 MF) sera fait pour les enseignements artistiques et les projets culturels. Enfin la gestion des crédits devra être simplifiée et confiée à l'agence comptable d'un établissement.

ABONNEMENT - COMMANDE de DOSSIERS

				Nbre	Total
ABONNEMENT A CHANTIERS - 10 numéros - 250 p. Prix : 120 F					
No	DOSSIERS DISPONIBLES	Prix	Port		
4	Construisez vos outils	10 F	9 F		
7	Marionnettes-Théâtre d'ombres	15 F	12 F		
14	Fichier Général Entraide Prat.	30 F	16 F		
15	Magnétoscope en S.E.S	15 F	12 F		
16	Communauté Educative	15 F	12 F		
19	Enfants de Migrants	30 F	16 F		
20	Evaluation en classe coop.	20 F	9 F		
21	Ens Spécialisé et Intégrations	30 F	9 F		
22	Stratégies d'Intégrations	30 F	9 F		
23	Moins d'écrits vains...	30 F	9 F		
24	Evaluations Outils	40 F	16 F		
Réductions pour achat en nombre (cf ci dessous) Pour T.O.M et Etranger : complément de port à reception.					
SOUTIENS A L'ASSOCIATION ET A SON BULLETIN. Merci.....					
Facture en 3 ex. (+5 F).....					

Réduction pour achat en nombre :		
3 ou 4 dossiers Réduction de 10F		NET
5 ou 6 dossiers Réduction de 25F		A
7 ou 8 dossiers Réduction de 50F		PAYER
9 dossiers ou plus.. franco de port		

A SERVIR A (nom et adresse précise)

PAIEMENT
à l'ordre de
A.E.M.T.E.S
CCP 915.85 U
LILLE

Bulletin à
renvoyer à
Didier MUJICA
18 rue FERREE
ASNIERES
18000 BOURGES

ASSOCIATION ECOLE MODERNE DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

La Commission Enseignement Spécialisé de l'I.C.E.M (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet), déclarée en Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial, organisée au niveau national en structures coopératives d'échanges et de travail, a pour objectifs :

- la lutte permanente contre les pratiques ségrégatives dans l'institution scolaire
- la réflexion sur les pratiques pédagogiques et leur adéquation aux difficultés des enfants et à leurs besoins dans la société actuelle
- la recherche de solutions pour pallier les carences du système éducatif
- la formation des praticiens

CHANTIERS

CHANTIERS est le bulletin coopératif d'échanges et de réflexions de la Commission Enseignement Spécialisé. Il est élaboré à partir des apports des lecteurs et des travailleurs des circuits d'échanges.

L'abonnement comprend douze numéros (soit environ 250 pages).

Pour tout contact :

Janine CHARRON
27, rue du Collège
72200 LA FLECHE

Articles pour chantiers :

Michel LOICHOT
31, rue du Château
77100 NANTEUIL LES MEAUX

Directeur de la Publication: D. VILLEGASSE - 35 rue Neuve - 59200 TOURCOING
Commission Paritaire des Papiers et Agences de Presse n° 53998
Imprimerie Spéciale: Ecole Célestin Freinet - IMP Clair Jolie -

10076 - LAMURE S/ AZERGUES